

SNES VERSAILLES

Déclaration préalable du SNES-FSU FPMA intra du 15 au 18 juin 2015

Ces FPMA se tiennent dans un contexte d'affrontement entre la profession et la Ministre de l'Education nationale. Celle-ci en porte l'entière responsabilité en prétendant faire une réforme du collège contre l'avis de la profession et en dépit de l'inquiétude grandissante des familles. Ses méthodes faites de passage en force et de mépris, de la publication des décrets le jour de la puissante mobilisation du 19 mai à celle de l'écriture d'une circulaire d'application la veille de la journée du 11 juin, témoignent de son incapacité à convaincre et de sa volonté d'imposer cette réforme en comptant sur la résignation. Mais c'est largement sous estimer la détermination de la profession, exaspérée par son autoritarisme, les procès en conservatisme et les amalgames pernecieux. Le SNES-FSU avec l'intersyndicale appelle les personnels à poursuivre les actions dans les établissements, en direction des parents et de l'opinion publique et à faire signer massivement la pétition "unautrecollege2016". Il proposera des temps forts dès la rentrée lors de l'intersyndicale le 17 juin.

Si tant est que la priorité à l'Education constitue réellement l'une des orientations de l'action publique du Gouvernement, le bilan du mouvement intra de la plus grande académie de France devrait l'interpeller car il met en évidence les impasses de sa politique budgétaire et éducative.

Une académie fragilisée par la crise de recrutement

Nous ne pouvons que faire le constat à nouveau de l'incapacité du mouvement à donner les moyens de son bon fonctionnement au Second degré. La crise de recrutement poursuit en effet ses ravages : on passe de 48 postes vacants en mathématiques à 94, de 39 à 50 en technologie, de 27 à 44 en éco-gestion, de 41 à 54 en lettres classiques. Quant au nombre de TZR, il continue de s'éroder dans nombre de disciplines, annonçant la poursuite de la crise du remplacement et du recours grandissant à la précarité : fermeture de 70 ZR en LM, de 36 en sciences physiques...

Ces évolutions négatives signent l'échec de la logique d'expédients que le Ministère a mise en place contre l'avis du SNES-FSU pour faire face à la crise de recrutement : entrée dans le métier par la précarité avec les EAP et les admissibles contractuels, concours exceptionnel, utilisation des stagiaires à temps plein... Ces mesures, en faisant payer le prix fort en termes de conditions de travail à ceux qui les ont subies, n'ont pas donné les enseignants dont a besoin le système éducatif. Elles n'ont été qu'un moyen inefficace d'étaler dans le temps les effets de la crise d'attractivité de nos métiers. Celle-ci continue encore d'hypothéquer le pourvoi des postes offerts aux concours comme le montrent les résultats d'admissibilité de la session 2015. A ne pas vouloir procéder aux pré-recrutements et à la revalorisation de nos carrières et de nos salaires pour reconstituer les viviers aux concours, le Gouvernement prend donc la lourde responsabilité d'asphyxier durablement le Second degré et transforme en vain mot la priorité à l'Education et la refondation de l'Ecole.

Cette fragilisation du Second degré par la pénurie de personnels titulaires attise, d'autre part, les inégalités territoriales qui mettent à mal le principe de continuité et d'égalité d'accès au service public d'Education. Nous tenons, à ce titre, à vous interpellier sur le niveau de concentration critique des effets de la crise de recrutement sur le département du Val d'Oise. Celui-ci concentre, en effet, 72 des 94 postes vacants en mathématiques, 36 des 70 fermetures de ZR en lettres modernes, 18 des 36 en sciences physiques... Les ZR ont-elles été calibrées de manière à répartir le plus équitablement possible les moyens sur l'ensemble du territoire de l'académie ? Car, en l'état, un département est placé en situation de rupture, et des personnels affectés, dans le cadre de leurs vœux, sur des ZR laissées ouvertes dans le 78 et le 92, ont toutes les probabilités d'être nommés hors zone au nom de la nécessité de service et voir ainsi, dans la pratique, remise en cause leur stratégie de mutation sur une zone géographique.

Un mouvement en trompe l'oeil : fluidité améliorée, conditions de travail détériorées

Marqué du sceau de la crise de recrutement et de ses effets ravageurs pour le fonctionnement du Second degré, le mouvement est aussi placé sous le signe du trompe l'oeil. Le nombre abondant de postes qui permet d'améliorer la mobilité des collègues est certes appréciable. Il est à porter à l'actif du combat de la profession pour obtenir le rétablissement du stage en alternance pour l'ensemble des néo-recrutés, ce qui a permis le reversement dans ce mouvement de plusieurs centaines de postes auparavant bloqués pour installer des stagiaires à temps plein. Mais, au delà de cet effet d'aubaine, les créations de postes, à peine 105, soit un poste pour 47 élèves en plus, sont notoirement insuffisantes pour compenser la hausse des effectifs et déboucher sur une amélioration des conditions d'exercice, fortement dégradées par les suppressions massives de l'ère Sarkozy. La faiblesse de la dotation budgétaire en emplois, la poursuite de la réforme des lycées, de la voie technologique, la réduction de l'offre de formation, l'inflation du taux d'heures supplémentaires entretiennent dans les établissements les mêmes logiques que les années précédentes : faire fonctionner les établissements selon une gestion de la pénurie en augmentant le nombre d'élèves par classe, en mettant en place des regroupements d'élèves de séries ou de spécialités différentes, en alourdissant la charge de travail des personnels par l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires...

Un mouvement sous influence managériale

A cela s'ajoute la volonté persistante d'instrumentaliser le mouvement pour imposer des orientations managériales qui vont à l'encontre des besoins des établissements, et des principes d'équité de traitement et de transparence auxquels sont attachés les personnels.

En dépit de la mise en extinction du dispositif ECLAIR et de l'opposition résolue des représentants des personnels, plus de 45 postes, contre 33 l'an dernier et 13 il y a deux ans, ont été initialement bloqués dans les établissements REP + pour être soumis à un recrutement local. Le déblocage de 12 d'entre eux, suite à nos interventions, s'il représente une avancée par rapport à la situation de l'an dernier à la même date, reste cependant insuffisant. Il évite les aberrations mises en évidence l'an dernier par les élus du SNES-FSU où des collègues, participant au mouvement, que le chef d'établissement voulait stabiliser dans l'établissement s'en retrouvaient empêchés du fait même du blocage. Mais il ne constitue pas une remise en cause du modèle de gestion discrétionnaire des postes et des enseignements, au coeur du dispositif ECLAIR, que le Recteur veut transposer aux

établissements REP +, au mépris des droits des collègues, en dehors de tout contrôle des élus et de tout cadrage national.

En l'état, 5 collègues se retrouvent privés d'une affectation auxquels leur donnent droit leurs vœux et leurs barèmes. Nous revendiquons le déblocage des postes concernés pour qu'ils soient pourvus dans le cadre des règles communes. Sur le fond, nous réaffirmons notre détermination entière à combattre toutes les tentatives, aussi bien autour des postes que pour l'usage de la pondération et pour l'organisation des enseignements, qui visent à dévoyer les REP+ pour en faire des laboratoires de déréglementation sur le modèle des ECLAIR et à les sortir du droit commun.

Nous renouvelons nos critiques exprimées lors des GT barèmes quant aux modalités retenues dans l'académie pour le mouvement SPEA et qui en font un mouvement de plus en plus dérogatoire au mouvement général, avec évacuation du barème et pilotage exclusif par les Corps d'inspection et les CE. En outre nous tenons à alerter l'Administration sur l'ampleur accrue des postes vacants après mouvement en DNL en HG : 9 PV en 2010 ; 15 en 2011; 16 en 2012, 13, 14 et 25 en 2015 pour certains il s'agit de la 6e année consécutive (Einstein Ste G des bois). De manière générale, la frénésie d'implantation de DNL se fait de façon déconnectée du vivier de personnels enseignants et obéit à des logiques de concurrence entre établissements qui cherchent à drainer les meilleurs élèves au risque de renforcer les phénomènes d'évitement des établissements les moins dotés en DNL. Enfin, les postes de DNL servent parfois de façon inacceptable à contourner les statuts et les qualifications. Ainsi, au lycée Michel Ange de Villeneuve la Garenne, apparaît un poste vacant de lettres modernes DNL espagnol dont nous demandons le déprofilage, parce que la nature de l'enseignement qui le justifie ne peut relever que de l'espagnol, s'il s'agit de littérature, ou de l'histoire/géographie, s'il s'agit de civilisation.

Cette année, le travail de vérification du projet d'affectation de l'Administration est compliqué par plusieurs problèmes. Nous souhaitons une discussion sur la méthode à suivre lors de ces FPMA à ce sujet .

Les problèmes concernant les vœux et les règles :

- Les dysfonctionnements du paramétrage de SIAM pour recueillir le volontariat des néo-titulaires en REP +, en dépit de la procédure mise en place lors des GT de vérifications des vœux et barèmes, sont sources de nombreuses scories. Des participants dont le choix n'a pas été intégré en machine sont nommés au projet dans des établissements qu'ils avaient exclus de leurs vœux. Afin de les rétablir dans leurs droits, nous souhaitons qu'un point soit fait sur toutes les situations concernées avant le début des travaux de chaque discipline.

- Le refus de traiter sur le fond sur la question de l'extension à partir d'un vœu ZRA, en dépit de nos demandes répétées, pose de lourds problèmes d'équité de traitement, de respect de vœux et de couverture des besoins en STI2D et mathématiques. L'algorithme recherche en effet l'affectation en extension à partir du codage du vœu, étiqueté dans le 78, et non de sa nature géographique avec comme double effet pour les personnels concernés de se retrouver affectés dans les Yvelines en poste fixe et pour d'autres participants de se voir empêchés de rentrer dans ce département alors que leur premier vœu, conformément à la table d'extension, le cible. Comment traiter ces situations en FPMA ?

- Des participants obligatoires apparaissent sans projet dans plusieurs disciplines. Nous souhaitons avoir clarification de leur situation.

- par ailleurs, un nouveau dysfonctionnement de l'application SIAM conduit depuis la semaine dernière un grand nombre de participants au mouvement à ne plus voir apparaître dans leur demande les intitulés des communes qu'ils ont formulées dans leurs vœux. Si barème et numéro de vœu sont toujours indiqués, le vœu en lui-même est absent, ce qui entraîne de nombreuses inquiétudes. Dans quelle mesure cela va-t-il impacter l'affichage des résultats ?

Les problèmes concernant les postes :

- Poste banal en Arts plastiques au lycée Dumont d'Urville de Maurepas pose un problème : des vœux précis ont été invalidés lors des GT barèmes, éliminant des participants qui le demandaient, au motif qu'il n'y avait que des postes spéa en lycée, de sorte qu'au projet, le poste est donné à un candidat avec un barème inférieur qui le demande à travers un vœu large.

- Postes libérés à l'inter, non supprimés lors des CTSD, qui n'apparaissent pas sur le postaca et n'ont donc fait l'objet d'aucun projet d'affectation : pour quelles raisons ?

Les problèmes concernant les documents et l'état du projet :

Le projet remis correspond aux phases 1 à 3 et non aux phases 1 et 2. L'intégration des projets d'intra n'est pas satisfaisante car elles opacifient la lecture et la vérification du projet en mêlant des opérations de nature diverses, d'un côté ce qui relève de la détection d'erreurs d'affectation possible et de l'autre des améliorations. C'est pourquoi, afin de fiabiliser le travail en FPMA, nous sollicitons la remise du jaune à l'état des phases 1 et 2 à l'ouverture de chaque discipline, et insistons pour avoir des projets en phase 1 et 2 les prochaines années conformément à la pratique établie dans cette académie afin de réduire le risque d'erreur.

En termes de méthode, nous demandons confirmation que l'examen de chaque discipline se fera bien, une fois le jaune remis en phases 1 et 2, selon les priorités suivantes :

- pourvoi des postes en commençant par le département le plus cher.
- chaînes corrigeant les erreurs du projet (MCS mal reposées, candidats cachés) département par département
- ventilations à l'intérieur des vœux larges, une fois les départements fermés.
- propositions de mutations supplémentaires par intra (départements, groupements de communes, communes)
- relecture du jaune.

Pour le SNES-FSU, il est urgent de mettre en place dans l'Education, une politique qui se traduise par la reconnaissance et la revalorisation globale des personnels et de leurs métiers (salaires, conditions de travail, mobilité choisie) ainsi que par l'octroi de moyens substantiels public d'Education lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions de faire réussir tous les jeunes sur tous les territoires.

Cette nécessité pose celle du changement radical de politique se traduisant par l'abandon de l'austérité dont les effets ravageurs sur le plan démocratique, économique et social sont de plus en plus dénoncés, au profit d'une politique de croissance, de créations d'emplois et de justice sociale,

faisant notamment du Service public d'Education une véritable et concrète priorité nationale et républicaine.

Remerciement DPE et DOS.